



Communiqué de presse

Une étape majeure dans le partenariat social: plan social national chez Migros

- > Les partenaires sociaux internes et externes sont parvenus à un accord sur un plan social national chez Migros.
- > Objectif principal: renforcer l'employabilité et assurer de bonnes opportunités de carrière au sein du groupe Migros.
- > Le plan social est entré en vigueur le 1^{er} mai 2024.

15.05.2024 – Migros et ses partenaires sociaux internes et externes (la Commission nationale du groupe Migros, l'Association suisse du personnel de la boucherie (ASPB) et la Société suisse des employés de commerce) sont parvenus à un accord sur un plan social applicable au niveau national. Principalement axé sur le renforcement de l'employabilité du personnel, ce plan social a pour objectif d'offrir au plus grand nombre possible de collaboratrices et collaborateurs concerné-e-s des opportunités de carrière au sein du groupe Migros. Le plan social est entré en vigueur le 1^{er} mai 2024.

Le 2 février 2024, Migros avait annoncé la plus grande restructuration de son histoire. Les partenaires sociaux internes et externes, à savoir la Commission nationale du groupe Migros, l'Association suisse du personnel de la boucherie (ASPB) et la Société suisse des employés de commerce, ont été surpris par cette annonce et par le nombre important de collaboratrices et collaborateurs concerné-e-s par la réorganisation. Aussi les partenaires sociaux ont-ils exigé d'être immédiatement associés au processus de restructuration: «La conclusion du premier plan social applicable au niveau national avec la Migros constitue la première étape à cet égard», souligne Michel Lang, responsable du partenariat social à la Société suisse des employés de commerce. Simone Sofia, président de la Commission nationale du groupe Migros, ajoute: «Il y a peu, un plan social unique, valable pour toutes les coopératives ainsi que pour plusieurs entreprises du groupe Migros, n'était encore qu'un vœu pieux au vu de la structure complexe de Migros. C'est pourquoi cet accord est une étape importante.» Le plan social est applicable depuis le 1^{er} mai 2024.

Accroître les compétences des personnes pour le monde du travail de demain

Michel Lang se montre satisfait du résultat des négociations: «En tant qu'association d'employé-e-s, nous veillons à ce que des solutions socialement acceptables soient trouvées pour les collaborateurs et collaboratrices concerné-e-s et à ce que leur employabilité soit renforcée – c'est précisément sur ces points que se concentre le nouveau plan social.» Le commerce de détail en tant que branche est confronté à des défis structurels ainsi qu'à des restructurations: les réorganisations sont très courantes. «Nous devons donner aux personnes les moyens de faire face à ces changements. Parmi les éléments centraux du plan social figurent par exemple des mesures de soutien aux formations continues», explique Michel Lang.

Un partenariat social solide

Partenaires sociaux externes de longue date, la Société suisse des employés de commerce et l'Association suisse du personnel de la boucherie (ASPB) s'engagent en faveur d'un dialogue orienté vers la recherche de solutions avec la Migros et son personnel. «L'ASPB et la Société suisse des employés de commerce forment depuis plusieurs décennies un partenariat social externe solide qui défend, certes sans grand bruit, mais de manière durable, les intérêts des collaboratrices et collaborateurs soumis à la CCNT. Cette collaboration repose sur les mêmes valeurs, telles que des relations empreintes de respect mutuel et avec le patronat, mais aussi sur le respect absolu de tous les accords», souligne Giusy Meschi, directrice de l'ASPB.

La Société suisse des employés de commerce, l'ASPB et la Commission nationale regrettent chacun des postes qui disparaîtront dans le cadre de la restructuration prévue. Le nouveau plan social permettra d'atténuer les conséquences des suppressions de postes annoncées, notamment grâce à la nouvelle réglementation relative aux cas de rigueur, au soutien prévu aux formations continues et à l'amortissement des frais de mobilité.

La Société suisse des employés de commerce et l'ASPB se tiennent activement aux côtés des collaborateurs et collaboratrices et des commissions du personnel concerné-e-s en leur proposant des services de conseil et des informations importantes durant cette période difficile.

Informations complémentaires

Michel Lang • Responsable du partenariat social Société suisse des employés de commerce • T +41 44 283 45 53 • michel.lang@kfmv.ch

**Communication Société suisse des employés de commerce
T +41 44 283 45 33 • kommunikation@kfmv.ch**

**Giusy Meschi • Directrice de l'Association suisse du personnel de la boucherie (ASPB) •
T +41 44 311 64 06 • mpv@mpv.ch**

**Simone Sofia • Président de la Commission nationale du groupe Migros •
T +41 44 277 21 11 • lako@migros.ch**

Société suisse des employés de commerce

La Société suisse des employés de commerce est le centre de compétences en matière de travail et de formation dans le domaine du commerce et de la gestion d'entreprise ainsi que dans le commerce de détail. Dans toute la Suisse, elle représente environ 700 000 employé-e-s issu-e-s du secteur bancaire et des assurances, du commerce de détail, de l'artisanat, de l'industrie, de la construction en bois, du trafic aérien et de la location de services dans près de 40 conventions collectives de travail régionales et nationales et s'engage pour renforcer leur employabilité.

En savoir plus sur: secsuisse.ch.

L'ASPB Association suisse du personnel de la boucherie

Sous le nom «Association suisse du personnel de la boucherie» existe depuis 1898 une des associations professionnelles à la plus longue tradition de Suisse, et en même temps résolument tournée vers l'avenir. L'ASPB représente le 34.53% des professionnels et des collaborateurs qui apportent avec fierté leurs connaissances et leurs capacités à tous les niveaux de la filière suisse de la viande. Par ailleurs elle défend aussi les intérêts des collaborateurs et collaboratrices du secteur suisse des activités «convenience». L'ASPB vise le regroupement de tous les collaborateurs et collaboratrices actifs dans le secteur de la viande et des produits convenience. L'ASPB se fixe comme objectif de promouvoir et d'améliorer constamment les conditions de travail, et par là le perfectionnement professionnel, des collaborateurs du secteur de la viande et de celui des produits convenience. Pour cela les membres de l'ASPB obtiennent aussi un soutien financier.

Commission nationale du groupe Migros

La Commission nationale (LAKO) est l'organisation faîtière de toutes les commissions du personnel (COPE) des entreprises du groupe Migros. Elle occupe la position d'un partenaire social interentreprises. Elle représente les intérêts communs de toutes les COPE. Elle s'engage pour des thèmes transversaux, qui ne peuvent pas être réglés par d'autres commissions. Entre autres, elle est responsable pour les négociations de la CCNT et les négociations salariales annuelles au niveau interentreprises. Elle prend fait et cause pour la formation initiale et continue en matière du droit du travail ainsi que dans le domaine du partenariat social.